

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 6 mai 2013, à la salle Lavoie-St-Laurent à 20 h.**

**Étaient présents : MM. Jean-Guy Cyr, conseiller  
Donald Falardeau, conseiller  
Raymond Deslauriers, conseiller  
Lauréat Plante, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseiller**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**13-05-116 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**13-05-117 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2013 soit adopté, tel que proposé.

**13-05-118 COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2013**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2013, au montant total de **393 674,02 \$** soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2013.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**13-05-119 APPROBATION – FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'état des activités d'investissement au 30 avril 2013 au montant de 3 055,44 \$ soit approuvé, tel que présenté.

### **13-05-120 DEMANDE DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE la ville a signé une politique culturelle sur trois (3) exercices financiers avec le ministère de la Culture et des Communications pour un montant de 90 000 \$ dans lequel la ville devait injectée 50 % de cette somme;

ATTENDU QU' au 31 décembre 2012, les montants investis dans ce projet représentaient un montant de 81 542,61 \$, tel qu'il appert dans le tableau ci-dessous :

<b>Année</b>	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Écart</b>
<b>2010</b>	15 000,00	10 937,00	4 063,00
<b>2011</b>	19 000,00	14 605,61	4 394,39
<b>2012</b>	56 000,00	56 000,00	
<b>TOTAL</b>	90 000,00	81 542,61	8 457,39

ATTENDU QUE la participation financière du Ministère, soit 45 000 \$ a été entièrement remis à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une politique de variations budgétaires le 4 avril 2011;

ATTENDU QUE l'article 3.6 de cette politique mentionne que le directeur général et greffier doit informer le conseil municipal lorsqu'il y a une variation budgétaire de 5 000 \$ et plus;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville approuve la demande de variation budgétaire au montant de 8 500 \$ dans le poste budgétaire 02-70292-970 concernant le dossier de l'aide financière accordée à la Fabrique de St-Omer pour être transférée dans le poste budgétaire 02-70291-951 afin de respecter le budget de 90 000 \$ à l'entente de la Politique culturelle.

### **13-05-121 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Monsieur Daniel Berthelot de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

### **13-05-122 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière et intitulé « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes »;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ordonne au greffier de vendre les immeubles consignés dans un état déposé par la trésorière pour un montant de 49 222,23 \$, selon les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes.

### **13-05-123 PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LANDRY – LACROIX**

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement d'ensemble présenté par Madame Christiane Lacroix et Monsieur Benoît Landry;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement le projet lors de la réunion qui s'est tenue le 23 avril 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le plan d'aménagement d'ensemble présenter par madame Christiane Lacroix et monsieur Benoît Landry.

**13-05-124 FINANCEMENT DU RAPPORT D'ANALYSE POUR L'ACHAT DU RÉSERVOIR À EAU DU CAMION INCENDIE**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE la facture reçue de la firme Alain Côté Consultant inc. au montant 1 138,25 \$ soit financée par le surplus de l'exercice financier 2012.

**13-05-125 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-229 AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT (ARTICLE 569.1)**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un projet de règlement modifiant le règlement 2012-229 autorisant l'augmentation du fonds de roulement (*article 569.1*).

**13-05-126 ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2013-234 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR LA MODIFICATION DU NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT ET PAR L'AJOUT DE L'USAGE « COMMUNAUTAIRE » DANS LA ZONE 226-X**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2013-234 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la modification du nombre maximal de logement dans un bâtiment et par l'ajout de l'usage « communautaire » dans la zone 226-X.

**13-05-127 DÉROGATION MINEURE – CAROLE LAVIOLETTE (171, ROUTE 132 EST À SAINT-OMER – LOT 3 887 466) :**

- **CONSULTATION PUBLIQUE;**
- **DÉCISION DU CONSEIL.**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Zéro (0) personne n'a voulu se faire entendre.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion du 26 mars 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 6 mai 2013, concernant la demande en dérogation mineure de Madame Carole Laviolette pour l'immeuble situé au 171, route 132 Est à Saint-Omer, sur le lot 3 887 466, du cadastre du Québec, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter la largeur et la superficie du terrain qui sont respectivement de 16,16 mètres et 1524,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 30.48 mètres et une superficie minimale de 1 858 mètres carrés. »

**13-05-128 DÉROGATION MINEURE – RENA MATHIEU (LOT 4 993 362 - RUE ERNEST-THIBAUT À SAINT-OMER) :**

- **CONSULTATION PUBLIQUE;**
- **DÉCISION DU CONSEIL.**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : Une personne a posé des questions sur la possibilité de régularisation.

ATTENDU QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion du 26 mars 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QU' à la suite de la consultation publique tenue le 6 mai 2013, concernant la demande en dérogation mineure de Madame Rena Mathieu pour l'immeuble situé sur le lot 4 993 362, du cadastre du Québec, sur le chemin Ernest-Thibault à Saint-Omer., le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure suivante :

« La demande consiste à accepter le lotissement d'un terrain ayant une profondeur de 57,96 mètres alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 60,0 mètres.»

**13-05-129 CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – PARTIE II DE LA 1<sup>ÈRE</sup> TOMBÉE DU FONDS DE VISIBILITÉ 2013**

**Monsieur Donald Falardeau se retire des discussions et de la décision (le retrait est motivé par le directeur général et greffier).**

ATTENDU QU' une entente intervenue entre la Ville et Cartier Énergie Éolienne, encadre la remise d'aides financières au nom de l'entreprise, au bénéfice des différents organismes sans but lucratifs œuvrant sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le vendredi 5 avril dernier pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1<sup>ère</sup> tombée de la « Partie II » du Fonds Cartier énergie éolienne 2013;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection concernant la partie 1 du Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne 2013 a été adopté par résolution à la séance ordinaire du 8 avril 2013;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financières déposées dans la partie II représentent un montant global de 34 695,11 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne, partie II, pour la tombée du 22 février 2013 :

**Fonds de visibilité Cartier Énergie Éolienne – PARTIE II – FÉVRIER 2013**

<b>Organismes</b>	<b>Demande</b>	<b>Recommandation</b>
Femmessor Gaspésie - Îles de la Madeleine	10 000,00 \$	2 000,00 \$
Écovoile Baie-des-Chaleurs - Festival nautique BDC	2 500,00 \$	1 500,00 \$
Comptoir d'entraide Aux trouvailles	5 000,00 \$	2 500,00 \$
Comité de levée de fonds de la Fabrique de St-Omer	4 125,00 \$	2 500,00 \$
Centre d'artistes Vaste et Vague	5 000,00 \$	2 000,00 \$
Quai des arts	1 878,11 \$	1 500,00 \$
Société horticole Les cols verts	2 692,00 \$	1 692,00 \$
Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer	2 614,72 \$	2 614,72 \$
<b>TOTAL PARTIE II :</b>		<b>16 306,72 \$</b>

**13-05-130 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – ESPACE AU QUAI DES ARTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer renouvelle son entente avec le Quai des arts de Carleton-sur-Mer concernant la location d'un espace au foyer Hydro-Québec pour l'installation du bureau d'information touristique au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables, pour la période de juin à septembre 2013.

QUE monsieur Pascal Alain, directeur des loisirs, de la culture et du tourisme et/ou monsieur Danny Leblanc soient autorisés à signer les documents requis à cet effet.

**13-05-131 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une politique culturelle depuis 1999 et que des démarches ont lieu actuellement en vue de la renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite renouveler son entente sur le développement culturel avec son partenaire qu'est le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage sur le plan financier à investir 45 000 \$ sur trois ans (2013 – 2015);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a entamé des démarches en vue de renouveler son plan d'action triennal en matière de culture;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer renouvelle et adopte son plan d'action triennal sur le développement culturel au montant de 45 000 \$ sur une période de trois ans (2013 – 2015) et le dépose à l'attention du ministère de la Culture et des Communications.

QUE monsieur Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications ou tout autre document associé à cette entente.

**13-05-132                    REMBOURSEMENT PAR LA FIRME DE CONSULTANTS AGA  
GROUPE FINANCIERS – ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE        la Ville a cessé ses activités avec la firme de consultants AGA Groupe financiers pour les assurances collectives en date du 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE        le Groupe financier AGA a remis à la ville un montant de 15 844,40 \$ qui représente la réserve de l'auto-assurance dentaire et le remboursement des frais d'administration;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE ce montant soit comptabilisé comme suit :

Ajustement des primes au 31-12-12	:	2 146,04 \$
Ajustement des primes au 31-12-11	:	5 929,12 \$
Surplus affecté assurance dentaire	:	7 769,24 \$

**13-05-133                    RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE MONSIEUR BERNARD DUGAS  
AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE            monsieur Bernard Dugas a été embauché par la Ville de Carleton-sur-Mer le 14 février 2000 à titre de cadre aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié de l'expertise et des connaissances de monsieur Dugas tout au long de ses années de services pour l'intérêt de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dugas a décidé de relever un nouveau défi au sein d'une entreprise privée;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer salue le travail de monsieur Dugas et lui souhaite du succès dans son nouveau défi;

QU' une lettre lui soit transmise à cet effet.

**13-05-134                    APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU » ET  
AUX MESURES NÉCESSAIRES POUR LES MUNICIPALITÉS DE  
CENTRALITÉ**

ATTENDU QUE            le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE            le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE            ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE            le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

### **13-05-135 DEMANDE POUR LA FORMATION D'UNE COALITION – BARRAGES**

CONSIDÉRANT la situation vécue par plusieurs municipalités, dont la municipalité de Dixville, qui se retrouvent dans l'obligation de démanteler ou de remettre en état de barrages désuets situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont généralement incapables d'assumer les coûts financiers que représentant ces travaux;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la municipalité de Dixville dans sa demande visant à ce que le gouvernement du Québec modifie sa Loi sur la sécurité des barrages et son règlement d'application de manière à alléger la responsabilité des municipalités en lien avec les ouvrages désuets, non dédiés à la production d'électricité, nécessitant un démantèlement ou encore une remise en état.

### **13-05-136 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-03-74 (FONDATION MIRA - PONT PAYANT)**

CONSIDÉRANT QUE l'activité pour le pont payant de la Fondation Mira inc. qui devait avoir lieu le 11 mai a été reporté au samedi le 18 mai 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution numéro 13-03-74.

### **13-05-137 FONDATION MIRA – DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PONT PAYANT POUR LE SAMEDI 18 MAI 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. a déposé une demande à la Ville à l'effet de permettre un pont payant sur la route du Quai le samedi 18 mai 2013;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer permette à la Fondation Mira inc. d'effectuer un pont payant sur la route du Quai le samedi 18 mai 2013 entre 9 h et 17 h. La Fondation Mira inc. devra cependant s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

QUE la Fondation Mira inc. possède une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

**13-05-138 ASSOCIATION DES BUREAUX DE CONGRÈS DU QUÉBEC – DEMANDE D'ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE RÉGULIER**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose du Centre des congrès de la Gaspésie et d'un des plus importants parcs hôteliers de la Gaspésie;

ATTENDU QUE la tenue de congrès génère d'importantes retombées économiques, et que plusieurs commerces de Carleton-sur-Mer en profitent directement;

ATTENDU QUE les congrès se déroulent en basse saison touristique et, se faisant, ils contribuent à dynamiser la municipalité dans une période peu achalandée;

ATTENDU QUE la tenue de congrès est une remarquable vitrine promotionnelle de notre offre touristique;

ATTENDU QU' il existe l'Association des bureaux de congrès du Québec qui aide ses membres à obtenir des congrès dans leur secteur;

ATTENDU QU' il faut qu'une organisation territoriale, telle une ville, soit membre régulier pour que les établissements hôteliers de cette ville puissent être membre affilié;

ATTENDU QUE le fait d'être membre à cette association peut se traduire par l'obtention de 2 à 3 congrès supplémentaires par année;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer devienne membre de l'Association des bureaux de congrès du Québec.

**13-05-139 COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE – DEMANDE D'APPUI À L'OFFRE DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE – DEP CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER**

ATTENDU QUE le programme DEP en Mécanique d'engins de chantiers, dispensé depuis une trentaine d'années à Carleton, a fait la renommée de la Commission scolaire René-Lévesque tant par la qualité de sa formation, par ses partenariats durables avec les partenaires de l'industrie que par l'expertise du personnel en place;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire René-Lévesque demande l'appui de la ville de Carleton-sur-Mer concernant leur intention d'offrir un futur programme de formation professionnelle pour un DEP en « Conduite d'engins de chantier »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est favorable à ce nouveau programme;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appui la Commission Scolaire René-Lévesque concernant l'offre du programme de formation professionnelle DEP « Conduite d'engins de chantier ».

**13-05-140 ADHÉSION À LA CHARTE DES PAYSAGES DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT le caractère fortement identitaire des paysages gaspésiens;



CONSIDÉRANT l'importance des paysages de la région sur le plan de la qualité de vie des Gaspésiens;

CONSIDÉRANT QUE les paysages gaspésiens sont le principal produit d'appel sur lequel s'appuie le développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT la notoriété internationale des paysages de la Gaspésie et leur caractère emblématique pour le Québec;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à la Charte des paysages de la Gaspésie, souscrive à ses fondements et à sa vision, et s'engage à travailler à l'atteinte de ses objectifs de même qu'à la réalisation de ses chantiers.

**13-05-141 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 – SALLE DE L'O.T.J. DE SAINT-OMER**

Information donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que les prochaines séances du conseil municipal pour les 3 prochains mois (juin, juillet et août) auront lieu à l'O.T.J. de Saint-Omer.

**AUTRES SUJETS :**

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

**13-05-142 PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Vingt-trois (23) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**13-05-143 LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 01, monsieur Lauréat Plante propose de lever la séance.

Accepté.

---

**M. Denis Henry**  
Maire

---

**M. Danick Boulay**  
Directeur général et greffier